



PROCES-VERBAL

La Commission Régionale des Litiges de la Ligue PROVENCE ALPES COTE D'AZUR valide :

- la liste « UNIS EN PROVENCE ALPES COTE D'AZUR POUR NOTRE FEDERATION » conduite par Monsieur Christophe DEMOISSON pour les élections au Comité de direction de la Ligue PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ;
- la liste des délégués à l'Assemblée générale de la Fédération Française de Tennis au titre de la Ligue PROVENCE ALPES COTE D'AZUR.

Fait à AIX-EN-PROVENCE, le 6 novembre 2024

La présidente,

Aurélie BEFVE

Cette décision est susceptible de recours devant la Commission Fédérale des Litiges dans un délai de 48h à compter de la publication sur le site internet (article 133-1 des règlements administratifs).